

Lettre de protestation à l'ambassade malienne

Cette lettre devrais envoyé à l'ambassade malienne en Berlin: Telefon: 030 – 31 99 88-3; Fax: 030- 31 99 88 48; Email: ambmali@01019freenet.de; Poste: Botschaft der Republik Mali in Berlin, Kurfürstendamm 72, 10709 Berlin. Tous les detenus ont été liberés le 16 Juillet

Nom

Adresse

Adressée à :

Madame Hawa Keita Ba,
ambassadrice de la République du Mali à Berlin
Kurfürstendamm 72
10709 Berlin

Objet : Encore detenus après les manifestations à Bamako et à Koutiala

Chère Madame l'ambassadrice,

je viens d'apprendre par la presse malienne et la presse internationale que trente-huit personnes ont été arrêtées les 8, 13 et 17 juin derniers, à Bamako et à Koutiala, et cela m'inquiète énormément. Car quelques detenus ont été libéré entre-temps mais pas tous. Ces detenus auraient, en manifestant, enfreint les conditions imposées par l'état d'urgence toujours en vigueur. C'est la tenue à Ouagadougou des négociations entre le gouvernement malien et le MNLA, entre-temps terminées, qui a déclenché ces manifestations.

Je suis bien conscient du fait que la fragilité de la sécurité au Mali demande des mesures de contrôle supplémentaires pour la protection de la population. Mais en même temps, je suis également persuadé que l'état d'urgence ne doit pas empêcher la participation démocratique de la population. Car, selon l'article 19 de la déclaration universelle des droits de l'homme, la liberté d'expression et la liberté de réunion font partie des droits fondamentaux et doivent à ce titre pouvoir s'exercer. De plus, selon mes informations, les manifestations de Bamako et de Koutiala n'étaient absolument pas dirigées contre l'intérêt général de la société malienne. Les revendications des protestataires me semblent plutôt être un soutien solide à la « feuille de route pour la transition », adoptée par le parlement malien le 19 janvier dernier. Car il s'agit essentiellement des trois points suivants : premièrement, le désarmement total du MNLA, deuxièmement, la participation aux négociations de tous les groupes de population habitant le nord et troisièmement, la pénalisation de tous les crimes perpétrés pendant la guerre et l'occupation.

C'est la raison pour laquelle je vous demande expressément de tout faire pour libérer les trente-huit personnes incarcérées. Par ailleurs, selon moi, le besoin se fait sentir de chercher, à l'avenir, des moyens de pouvoir garantir la liberté d'expression et la liberté de réunion, malgré l'état d'urgence en vigueur. Car, il est incontestable que la société civile malienne s'est jusqu'à présent comportée d'une manière très responsable dans cette période de crise. Dans ce sens, j'aimerais faire part de mon admiration pour la capacité de la société malienne qui a su, malgré toutes les difficultés, maintenir sa cohésion interne, ces derniers 18 mois. Ceci me semble exemplaire, bien au-delà du continent africain.

Cordialement,